

Dans le cadre du processus législatif, cela serait tout simplement ridicule, à moins de supposer que les sénateurs, indépendamment du côté où ils siègent, n'ont rien de valable à dire. Et je ne pense pas que ce soit vraiment là la position de la Chambre des communes.

Je veux tout simplement dire, honorables sénateurs, que le processus législatif serait fondamentalement vicié s'il est impossible pour la Chambre des communes d'accepter—ou bien entendu, de rejeter, si elle le juge bon—des propositions et

des amendements provenant du Sénat, et ce, indépendamment du parti qui se trouve au pouvoir.

Bref, honorables sénateurs, j'estime qu'on nous propose là un projet de loi injuste et je suis extrêmement déçu de constater que, dans le cadre des contraintes législatives existantes, les députés des Communes ne pourront sans doute pas se rendre compte à temps à quel point le projet de loi est injuste.

(Sur la motion du sénateur Corbin, le débat est ajourné.)

(Le Sénat s'ajourne à 14 heures demain.)

---